

HONORAIRES TRANSACTION

Montant des honoraires TTC (taux de TVA en vigueur 20%) / Honoraires non cumulatifs

TYPE DE BIEN	PRIX DE VENTE	MONTANT DES HONORAIRES TTC
Locaux à usage d'habitation	Inférieur à 250 000 €	Forfait fixe 12 000 € maximum
	De 250 001 à 1 000 000 €	5% maximum
	Supérieur à 1 000 001 €	4% maximum
Box, parking, cave		3000 € maximum
Locaux commerciaux (Murs et/ou fonds de commerce)		10% maximum
Terrain		5% maximum

Mandat de vente : honoraires à la charge du vendeur (sauf convention contraire précisée dans le mandat et notamment dans le cadre d'une succession)

Mandat de recherche : honoraires à la charge de l'acquéreur

HONORAIRES LOCATION

Pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi N° 89-462 du 06/07/1989

PRESTATIONS	MONTANT DES HONORAIRES TTC		
Selon la liste des villes publiées en annexe du décret n° 2013-392 du 10 mai 2013	ZONE TRES TENDUE	ZONE TENDUE	HORS ZONE TENDUE
Visites/Constitution du dossier/Rédaction du bail <i>A la charge du bailleur et du locataire</i>	12,10 € / m2	10,09 € / m2	8,07 € / m2
État des lieux d'entrée <i>A la charge du bailleur et du locataire</i>	3,03 € / m2		
Entremise et négociation <i>A la charge du bailleur exclusivement</i>	3% du loyer annuel hors charges		

HONORAIRES DE GERANCE

PRESTATIONS	MONTANT DES HONORAIRES HT (à la charge du bailleur)
Gestion locative secteur de Maisons-Laffitte / Le Mesnil-Le-Roi	Si loyer charges comprises < 800 €, 50 € d'honoraires Si loyer charges comprises > 800 €, honoraires = 5,5 %
Gestion locative hors secteur	Si loyer charges comprises < 1165 €, 70 € d'honoraires Si loyer charges comprises > 1165 €, honoraires = 6,5 %
Garantie Loyers Impayés	2,5% du loyer charges comprises

Barème du 23/04/2026